



# Locaux publics

## Respect des normes de sécurité incendie

### Déclaration d'engagement du locataire

<b>Organisateur</b>	
<b>Nom et prénom de l'organisateur</b>	
<b>Nom et prénom de la personne responsable sur place</b>	
<b>Numéro de téléphone portable atteignable durant toute la manifestation</b>	
<b>Date de la manifestation</b>	
<b>Locaux concernés</b>	

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance de la brochure « Manifestations temporaires – Exigences de protection incendie » disponible à l'adresse [www.blonay.ch/manifestations](http://www.blonay.ch/manifestations), et plus particulièrement de la section n° 17 « Organisation et contrôle », notamment :

- Les organisateurs de la manifestation sont responsables de la sécurité contre l'incendie.
- Dans la règle, si la manifestation réunit plus de 300 personnes, un responsable de la sécurité doit être désigné.
- Lors de la manifestation et tant que le public se trouve dans les locaux, les portes et issues de secours doivent rester déverrouillées de l'intérieur et praticables.
- Les chemins de fuite et cages d'escaliers doivent être utilisables immédiatement, libres de tout obstacle. Aucun matériel, même brièvement, ne doit y être déposé.
- Il doit exister des consignes claires sur le comportement à adopter en cas d'incendie, sur les modalités d'alerte des sapeurs-pompiers et sur le déroulement de l'évacuation. Si nécessaire, ces consignes seront formalisées et affichées aux endroits appropriés. Les sapeurs-pompiers doivent être associés à l'élaboration de ces consignes.
- Il faut donner des consignes au personnel afin qu'il sache que faire en cas d'incendie et comment alerter les sapeurs-pompiers.
- Il doit être en mesure d'utiliser les dispositifs d'extinction mis à disposition.
- Les accès prévus au chapitre 8 du présent document seront contrôlés et maintenus dégagés.
- L'ensemble des mesures précitées doit être respecté pendant toute la durée de la manifestation.

Lieu et date :

.....

Signatures de l'organisateur

.....

Lieu et date :

.....

Signatures de la personne responsable

.....

---

Document à retourner au Service des réservations en même temps que la demande de réservation. Aucune confirmation ne sera établie si le présent document n'est pas retourné.